

Commune de Libercourt

Aménagement de l'îlot
10 Boulevard d'Archicourt

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

Enquête parcellaire du
5 Janvier 2012 au 25
Janvier 2012 inclus.

RAPPORT du COMMISSAIRE – ENQUETEUR

Par une ordonnance n°E 11000224/59 du 9 août 2011, nous avons été désignés par monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille en qualité de Commissaire-Enquêteur pour conduire l'enquête citée en référence.

Par un arrêté préfectoral daté du 1^{er} Décembre 2011, Monsieur le préfet du Pas-de-Calais en a fixé les dates et conditions de son déroulement.

En application de ce texte, nous avons :

- Tenu des permanences en Mairie de Libercourt le
 - o Jeudi 5 janvier 2012 de 9h à 12h
 - o Samedi 14 Janvier 2012 de 9h à 12h
 - o Mercredi 25 Janvier 2012 de 14h30 à 17h30
- Recueilli les registres transmis après l'achèvement de l'enquête
- Rédigé le présent rapport et remis ce dossier avec nos conclusions à Madame le Sous-Préfet de Lens.

1- Objet de l'Enquête

La présente enquête parcellaire s'inscrit dans le cadre du décret n°85-453 du 23 Avril 1985 et des articles L.123.4 à L123.16 du code de l'environnement relatifs aux enquêtes publiques.

Plus particulièrement, il s'agit de formuler un avis sur le projet d'aménagement de l'îlot 10 Boulevard Darchicourt.

Le projet prévoit :

- Un programme de construction, comprenant la construction de 14 logements collectifs sociaux et la reconstruction de la salle polyvalente de quartier.
- Un programme d'aménagement qui prévoit la requalification des abords de l'espace public existant, un espace de stationnement, des cheminements piétonniers de liaison inter-quartiers et des espaces verts de détente et hydrauliques pour la gestion des eaux pluviales.
- Il porte sur une superficie approximative de 4.005 m², sous réserve d'arpentage, est repris au cadastre en section AP :

Propriétés Ville de LIBERCOURT

- N°187 pour 396 m²
- N°189 pour 1.159 m²
- N°475 pour 685 m²

Propriétés SOGINORPA

- N°664 pour 626 m²
- N°665 pour 642 m²

Propriétés Consorts TAIDER

- N°476 pour 497 m²

2- Dossier de l'enquête

Chaque dossier d'enquête publique comprend :

- Un registre
- Les avis de presse publiés le
 - o 23 Décembre 2011 dans la Voix du Nord
 - o 23 Décembre dans Horizons Nord Pas-de-Calais
 - o 6 Janvier 2012 dans la Voix du Nord
 - o 6 Janvier 2012 dans Horizons Nord Pas-de-Calais
- Le plan parcellaire
- L'état parcellaire

Le public a été averti de l'enquête :

- Par un affichage apposé au siège de la Mairie de Libercourt
- Par insertion de l'avis d'enquête dans la presse

Chaque propriétaire a été informé par une lettre individuelle de notification.

3- Déroulement de l'enquête

Permanence du 5 Janvier 2012,

- Aucune visite

Permanence du 14 Janvier 2012,

J'ai reçu Madame Fatiha TAIDER, demeurant à Seclin, et Madame Soraya BOULOUIZ, sa fille, demeurant à Courbevoie au 37 Avenue Puvis de Chavanne, appartement 58 qui me font part verbalement de leurs observations suivantes :

- N'a pas eu le temps de relever le courrier d'AR concernant l'enquête publique.
- Une rectification est à réaliser concernant le nom et prénom.

Permanence du 25 Janvier 2012,

J'ai reçu Monsieur et Madame TAIDER (frère et sœur) qui ont déposé une note d'observations d'une page ainsi que deux questionnaires complétés.

4- Observations recueillies

- Les copropriétaires ne pas Mr TAIDER et Mme BOULOUIZ. En effet, Mme TAIDER Fatiha était séparée judiciairement en 1981 soit avant l'acquisition de la maison (en 1984). Le divorce a ensuite été prononcé en 1986.
- Le relevé cadastral est inexact d'après le rapport du géomètre de 2008. Aucun bâtiment n'est présent sur la parcelle AP 475.

5- Analyse des observations recueillies

Sur l'inexactitude du nom

- Une mise au point a été faite avec le propriétaire et les questionnaires complétés en retour au nom de Mme TAIDER Fatiha

Sur l'inexactitude du relevé cadastral

- Concernant le relevé cadastral, celui-ci n'est pas à jour, il y a lieu de prendre en compte les plans et rapports du géomètre établis en 2008 et ayant fait l'objet d'un accord amiable avec la commune, « propriétaire-riverain ».

6- Conclusion du commissaire enquêteur

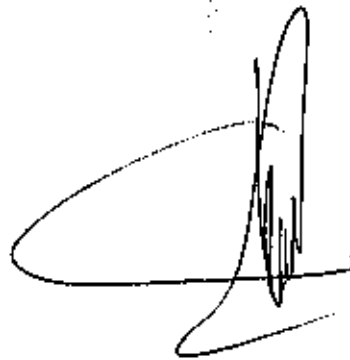
L'emprise foncière du présent dossier parcellaire est cohérente avec le projet d'aménagement présenté.

Nous émettons donc un « **AVIS FAVORABLE** » à ce projet.

Fait à Lille, le 13 Mars 2012

Francis MOREL

Le Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical stroke on the right with a small flourish at the bottom.